



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE LE LUNDI 3 AOÛT 2026 À 18 H 30**

La présente **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité d'Ormstown a lieu le **3 août 2026**, à **18 h 30**, à l'hôtel de ville, situé au 5, rue Gale, à Ormstown.

La séance est diffusée en direct et est accessible en différé sur la chaîne YouTube de la Municipalité en cliquant sur le lien prévu à cet effet, sur le site Internet de la Municipalité au www.ormstown.ca.

En aucun temps, durant la séance du conseil, il ne sera toléré que quiconque manque de respect envers un membre du conseil ou envers un employé, soit en paroles ou en gestes.

L'article 158 du *Code municipal du Québec* prévoit que le maire ou la mairesse préside les séances du conseil.

L'article 159 du *Code municipal du Québec* stipule que le maire ou la mairesse, qui préside une assemblée du conseil, maintient l'ordre et le décorum durant la séance.

Le maire qui préside peut ordonner l'expulsion de toute personne qui trouble l'ordre durant la séance du conseil. Le fait que la loi mentionne que les séances du conseil sont publiques ne signifie pas que les séances du conseil soient des réunions du public où il est possible de dire n'importe quoi, n'importe quand, donc, il ne sera pas toléré qu'un citoyen dans la salle ne perturbe d'aucune façon le déroulement de la séance. Quiconque interrompt les procédures durant la séance sera expulsé de la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS :

Présences :

Absences :

Le maire :	Philippe Besombes
Conseiller 1 :	René Gauthier
Conseiller 2 :	Jacques Guilbault
Conseillère 3 :	Jane Fairhurst
Conseiller 4 :	Michel André Émond
Conseillère 5 :	Valérie Taillefer
Conseiller 6 :	Robert Greig

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Philippe Besombes, monsieur Daniel Leduc, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

Tous les membres du conseil présents attestent avoir reçu l'avis de convocation, incluant l'ordre du jour dans le délai prescrit.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte par le maire à 18 h 30.

1.1 Allocution du maire

1.2 Période de questions d'ordre général (30 minutes)

26-08-214

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1. Allocution du maire;
- 1.2. Période de questions d'ordre général (30 minutes).

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAL

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL

- 4.1. Liste des comptes à payer au 3 août 2026;
- 4.2. Ouverture d'une marge de crédit temporaire pour le règlement d'emprunt 172-2026;
- 4.3. Ouverture d'une marge de crédit temporaire pour le règlement d'emprunt 173-2026;
- 4.4. Présentation d'une demande d'aide financière au Fonds pour bâtir des collectivités fortes;
- 4.5. Embauche au poste de greffière et directrice des affaires juridiques.

5. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

5.1. Adoption du premier projet de règlement 149.1-2026 modifiant le Règlement de lotissement 149-2023.

6. CONSEIL MUNICIPAL

- 6.1. Résolution d'appui – Entretien des cours d'eau;
- 6.2. Résolution d'appui – Règlement sur la langue de l'Administration;
- 6.3. Modification au calendrier des séances ordinaires du conseil.

7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

- 7.1. Octroi de contrat pour les travaux sur le 3^e Rang et le chemin de la Rivière-Châteauguay;
- 7.2. Autorisation d'aller en appel d'offres pour la vidange des étangs aérés.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1. Service de sécurité incendie – Dépôt du rapport mensuel de juin 2026.

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 9.1. Permis émis – juillet 2026;
- 9.2. Demande de PPCMOI 2026-039 pour le 33, rue Prince-Albert;
- 9.3. Demande de PPCMOI 2026-041 pour le projet immobilier sur le lot 6 455 729;
- 9.4. Demande de dérogation mineure pour le 1876, 4^e Rang.

10. COMMUNICATION, CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 10.1. Entente d'échange de services entre la Municipalité d'Ormstown et New Frontiers School Board;
- 10.2. Demande d'aide financière – Salon des aînés du Haut-Saint-Laurent;
- 10.3. Demande d'aide financière – Circuit régional des courses de chevaux du Québec.

11. CORRESPONDANCE

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par René Gauthier

APPUYÉ par Jane Fairhurst

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAL

26-08-215

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026

Il est **PROPOSÉ** par Valérie Taillefer

APPUYÉ par Michel André Émond

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juillet 2026 tel que présenté, tous les membres du conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL

26-08-216

4.1 Approbation des opérations financières

Il est **PROPOSÉ** par Valérie Taillefer

APPUYÉ par Jacques Guilbault

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, chacun des membres du conseil attestant avoir pu prendre connaissance de la présente liste et avoir reçu réponse à leurs questions;

D'APPROUVER la liste des opérations financières, jointes au présent procès-verbal à l'**annexe A**, pour des montants totalisant 533 671,38 \$.

ADOPTÉE

26-08-217

4.2 Ouverture d’une marge de crédit temporaire pour le règlement d’emprunt 172-2026

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent en attendant le débours de la somme empruntée par le règlement d’emprunt 172-2026 d’un moment de 2 665 472 \$ et d’inclure les 30 % (1 111 424,70 \$) de l’aide financière du *Programme d’aide à la voirie locale* (PAVL) NGE77363 pour un montant totalisant 3 776 896,70 \$ visant la réfection de la route 138A, du 3^e Rang, du chemin de la Rivière-Châteauguay, de la montée du Rocher, du rang Tullochgorum et du ponceau de la rue Argyle, qui a été approuvé par la ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) le 28 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE,
il est **PROPOSÉ** par Robert Greig
APPUYÉ par Jane Fairhurst
et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D’AUTORISER l’émission, au nom de la Municipalité, d’obligations ou billets d’emprunt selon les modalités prévues au règlement;

D’AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier Daniel Leduc et le maire Philippe Besombes à contracter un emprunt temporaire de 3 776 896,70 \$.

ADOPTÉE

26-08-218

4.3 Ouverture d’une marge de crédit temporaire pour le règlement d’emprunt 173-2026

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent en attendant le débours de la somme empruntée par le règlement d’emprunt 173-2026 d’un montant de 4 800 000 \$ pour des travaux aux infrastructures des rues Prince-Albert, Cullen et Oliver par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) le 7 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE,
il est **PROPOSÉ** par Valérie Taillefer
APPUYÉ par Michel André Émond
et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D’AUTORISER l’émission, au nom de la Municipalité, d’obligations ou billets d’emprunt selon les modalités prévues au règlement;

D’AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier Daniel Leduc et le maire Philippe Besombes à contracter un emprunt temporaire de 4 800 000 \$.

ADOPTÉE

26-08-219

4.4 Présentation d’une demande d’aide financière au Fonds pour bâtir des collectivités fortes

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a mis en place le Fonds pour bâtir des collectivités fortes, lequel vise à soutenir la construction, la réfection et la modernisation d’infrastructures publiques essentielles favorisant le développement durable, la résilience des collectivités et la qualité de vie des citoyens;

ATTENDU QUE le volet de prestation directe de ce programme prévoit une enveloppe de six milliards de dollars répartie sur dix ans, à compter de 2026-2027, afin de financer des projets d’importance régionale, des infrastructures communautaires ainsi que des initiatives contribuant à l’adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la Municipalité d’Ormstown poursuit activement la réalisation de projets structurants visant à répondre aux besoins actuels et futurs de sa population ainsi que de l’ensemble de la région du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE le projet de centre récréatif avec piscine intérieure constitue une infrastructure régionale majeure permettant d’améliorer l’offre de loisirs, de sports et de bien-être offerte aux citoyens du Haut-Saint-Laurent et des municipalités avoisinantes;

ATTENDU QUE les travaux de réfection des rues Prince-Albert, Cullen et Oliver contribueront à assurer la pérennité des infrastructures municipales, à améliorer la sécurité des usagers et à maintenir des services municipaux de qualité;

ATTENDU QUE ces projets répondent aux objectifs et aux critères d’admissibilité du volet de prestation directe du Fonds pour bâtir des collectivités fortes;

ATTENDU QUE la Municipalité a également soumis une déclaration d'intérêt afin de faire connaître d'autres projets inscrits à son programme triennal d'immobilisations, lesquels pourraient devenir admissibles à un financement lorsqu'ils auront atteint un niveau de préparation suffisant;

ATTENDU QUE les demandes d'aide financière et la déclaration d'intérêt ont été déposées le 16 juillet 2026, la date limite étant le 20 juillet 2026;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite confirmer son appui officiel à ces démarches et réaffirmer sa volonté de saisir toutes les occasions de financement permettant de réaliser des projets prioritaires;

EN CONSÉQUENCE,
il est **PROPOSÉ** par Valérie Taillefer
APPUYÉ par Robert Greig
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Ormstown entérine la présentation des demandes d'aide financière soumises le 16 juillet 2026 dans le cadre du volet de prestation directe du Fonds pour bâtir des collectivités fortes, relativement au projet de centre récréatif avec piscine intérieure ainsi qu'au projet de réfection des rues Prince-Albert, Cullen et Oliver;

QUE le conseil municipal entérine également la présentation de la déclaration d'intérêt transmise dans le cadre de ce même programme afin de faire connaître d'autres projets potentiellement admissibles inscrits au programme triennal d'immobilisations de la Municipalité;

QUE le conseil municipal confirme son engagement à réaliser les projets advenant l'obtention d'une aide financière, sous réserve des autorisations requises et des disponibilités budgétaires applicables;

DE MANDATER, rétroactivement, le directeur général et greffier-trésorier Daniel Leduc et la conseillère en communication Isabelle Tanguay à transmettre, pour et au nom de la Municipalité, la demande, les attestations et les documents requis;

QUE copie de la présente résolution soit conservée au dossier des demandes d'aide financière et transmise, au besoin, à Logement, Infrastructures et Collectivités Canada ou à tout autre organisme concerné par le traitement des demandes.

ADOPTÉE

26-08-220 4.5 Embauche au poste de greffière et directrice des affaires juridiques

ATTENDU QUE le poste de greffière et directrice des affaires juridiques est vacant depuis le 7 mai 2026;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un processus de dotation afin de pourvoir ce poste essentiel au bon fonctionnement de l'administration municipale;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande la candidature de Maïlys Ricaud, laquelle répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE,
il est **PROPOSÉ** par Jane Fairhurst
APPUYÉ par Jacques Guilbault
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'EMBAUCHER Maïlys Ricaud au poste de greffière et directrice des affaires juridiques de la Municipalité d'Ormstown, à compter du 9 septembre 2026;

QUE cette embauche soit effectuée selon les conditions prévues au contrat de travail intervenu entre les parties, incluant la rémunération et les avantages applicables;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier Daniel Leduc, ou son représentant, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail ainsi que tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

5. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

26-08-221 5.1 Adoption du premier projet de règlement numéro 149.1-2026 modifiant le Règlement de lotissement numéro 149-2023

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Ormstown a adopté le Règlement de lotissement numéro 149-2023;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown est régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et que le Règlement de lotissement numéro 149-2023 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QU'un avis de motion en vue de la présentation et de l'adoption du premier projet de règlement numéro 149.1-2026 modifiant le Règlement de lotissement numéro 149-2023 de la Municipalité est donné par la conseillère Jane Fairhurst lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2026;

ATTENDU QU'afin de favoriser les conditions nécessaires à la création d'un environnement qui encourage des opérations liées et nécessaires pour permettre des pratiques considérées comme bénéfiques à la collectivité de la municipalité, tout en respectant la vision de la Municipalité, il est nécessaire de revoir les exemptions relatives à la cession de lot ou de paiement de sommes d'argent à des fins de parcs, de lots de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel;

ATTENDU QU'il convient d'apporter des modifications à l'article 4.2 « *Exemption* » au chapitre 4, « *Dispositions relatives à la cession de lot ou de paiement de sommes d'argent à des fins de parcs, de lots de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel* »;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par René Gauthier

APPUYÉ par Jane Fairhurst

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, Valérie Taillefer se retirant et le maire ne votant pas;

DE PRENDRE ACTE du dépôt et de la présentation du premier projet de règlement numéro 149.1-2026 modifiant le Règlement de lotissement numéro 149-2023 de la Municipalité d'Ormstown;

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 149.4-2026, tel que présenté, dispense complète de lecture étant faite considérant que chacun des membres du conseil atteste que ledit règlement a été porté à leur attention et qu'ils ont eu le temps d'en comprendre le sens et la portée.

ADOPTÉE

6. CONSEIL MUNICIPAL

26-08-222

6.1 Résolution d'appui – Entretien des cours d'eau

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît l'importance d'un réseau de cours d'eau fonctionnel afin d'assurer un drainage adéquat du territoire, de protéger les infrastructures municipales et de favoriser les activités agricoles;

ATTENDU QUE l'agriculture constitue un moteur économique important pour la Municipalité et l'ensemble de territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE plusieurs cours d'eau présentent un important envasement ou nécessitent des travaux d'entretien afin de rétablir l'écoulement normal des eaux;

ATTENDU QUE les épisodes de précipitations abondantes sont de plus en plus fréquents et accentuent les problèmes de drainage, causant des dommages aux terres agricoles ainsi qu'aux infrastructures publiques et privées;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent est responsable de la gestion des cours d'eau régionaux conformément aux dispositions de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU les représentations effectuées par le Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-Laurent afin d'améliorer le suivi, la planification et la réalisation des travaux d'entretien des cours d'eau;

ATTENDU QUE le Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-Laurent sollicite l'appui des municipalités du territoire afin que la MRC du Haut-Saint-Laurent dispose des ressources nécessaires pour remplir efficacement ses responsabilités;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par Valérie Taillefer

APPUYÉ par Robert Greig

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'APPUYER les demandes formulées par le Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-Laurent visant notamment à :

- augmenter les ressources financières consacrées à l'entretien, au nettoyage et à la gestion des cours d'eau;
- affecter des ressources humaines supplémentaires à la planification, à la coordination et à la réalisation des travaux;
- mettre à jour le tableau d'entretien des cours d'eau afin d'assurer un suivi complet et transparent des interventions;

- réduire les délais de traitement des demandes et de réalisation des travaux;
- mettre en place un comité permanent de suivi réunissant des représentants de la MRC du Haut-Saint-Laurent, des municipalités, du Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-Laurent et du personnel responsable de la gestion des cours d'eau;

DE DEMANDER au conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent de prendre les mesures nécessaires afin d'améliorer la planification, le financement et la réalisation des travaux d'entretien des cours d'eau sur l'ensemble du territoire;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au préfet de la MRC du Haut-Saint-Laurent, au Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-Laurent ainsi qu'aux municipalités de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

26-08-223

6.2 Résolution d'appui – Règlement sur la langue de l'Administration

ATTENDU QUE le *Règlement sur la langue de l'Administration* (RLRQ, c. C-11, r. 81) encadre les obligations linguistiques des organismes de l'Administration, dont les municipalités, dans leurs contrats et leurs communications;

ATTENDU QUE les modifications apportées à ce règlement, entré en vigueur le 1^{er} juin 2023, ont notamment pour effet de retirer l'exception qui s'appliquait auparavant à certains contrats de faible valeur;

ATTENDU QUE cette modification impose désormais aux municipalités des vérifications supplémentaires, même dans le cadre de contrats de 5000 \$ et moins;

ATTENDU QUE ces exigences entraînent un alourdissement administratif important, sont susceptibles de retarder l'acquisition de biens et de services essentiels et nécessitent la mobilisation de ressources administratives additionnelles;

ATTENDU QUE ces nouvelles obligations réduisent la capacité des municipalités d'agir efficacement comme gouvernements de proximité et détournent des ressources déjà limitées de leur mission première de prestation de services aux citoyens;

ATTENDU QUE la Ville de Mercier a adopté, le 14 juillet 2026, la résolution numéro 026-07-339 dénonçant les impacts de cette mesure et demandant le rétablissement de l'exception applicable aux contrats de 5000 \$ et moins;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown partage les préoccupations exprimées quant aux conséquences administratives et opérationnelles de cette modification réglementaire;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par Jane Fairhurst

APPUYÉ par Robert Greig

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Ormstown appuie la résolution numéro 026-07-339 adoptée par la Ville de Mercier et demande au gouvernement du Québec de rétablir l'exception applicable aux contrats de 5000 \$ et moins prévue avant l'entrée en vigueur des modifications au *Règlement sur la langue de l'Administration*;

QUE, à défaut de rétablir cette exception, le gouvernement du Québec mette en place des mesures d'allègement administratif adaptées à la réalité des municipalités afin de limiter les impacts de ces exigences;

QUE le gouvernement du Québec tienne compte de la capacité administrative des municipalités et s'assure que les nouvelles obligations réglementaires n'aient pas pour effet de compromettre leur mission première de prestation de services de proximité;

QUE copie de la présente résolution soit transmise :

- au ministre de Langue française;
- au ministre des Affaires municipales;
- aux parlementaires porte-paroles en matière de langue française;
- aux parlementaires porte-parole en matière d'affaires municipales;
- à la députée de Huntingdon
- à la Fédération québécoise des municipalités;
- à l'Union des municipalités du Québec;
- à la MRC du Haut-Saint-Laurent; et
- aux municipalités de la région pour appui.

ADOPTÉE

26-08-224

6.4 Modification au calendrier des séances ordinaires du conseil

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 2-2026 sur la régie interne et la procédure des assemblées du conseil municipal lors de la séance du 17 avril 2026;

ATTENDU QUE le troisième alinéa de l'article 3 dudit règlement prévoit que : « *Si le jour fixé pour une séance ordinaire est férié, la séance a lieu habituellement le jour juridique suivant* »;

ATTENDU QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil a été adopté par la résolution numéro 25-12-339, le 1^{er} décembre 2025, soit avant l'entrée en vigueur du Règlement numéro 2-2026;

ATTENDU QUE certaines dispositions de ce calendrier ne sont plus conformes aux modalités désormais prévues au Règlement numéro 2-2026;

ATTENDU QU'IL Y A LIEU de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil pour le reste de l'année 2026 afin d'assurer sa conformité à la réglementation municipale en vigueur;

PAR CONSÉQUENT,

il est **PROPOSÉ** par René Gauthier

APPUYÉ par Jacques Guilbault

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

DE MODIFIER le calendrier des séances ordinaires du conseil pour le reste de l'année 2026;

D'ADOPTER le calendrier modifié des séances ordinaires du conseil pour l'année 2026 tel que présenté plus bas;

QUE le calendrier soit publié sur le site Internet de la Municipalité et affiché à l'hôtel de ville conformément aux dispositions applicables du Code municipal du Québec et de la réglementation municipale en vigueur.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES MODIFIÉ – ANNÉE 2026

Chaque premier lundi du mois, à 18 h 30, sauf exceptions prévues au Règlement numéro 2-2026 sur la régie interne et la procédure des assemblées du conseil municipal.

- 19 janvier 2026
- 2 février 2026
- 2 mars 2026
- 13 avril 2026
- 4 mai 2026
- 1^{er} juin 2026
- 6 juillet 2026
- 3 août 2026
- 8 septembre 2026
- 5 octobre 2026
- 2 novembre 2026
- 7 décembre 2026

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

26-08-225

7.1 Octroi de contrat pour les travaux sur le 3^e Rang et le chemin de la Rivière-Châteauguay

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public ORM2025-08.1 pour la réfection du 3^e Rang et du chemin de la Rivière-Châteauguay;

ATTENDU QUE cet appel d'offres découle des économies réalisées lors de l'octroi du contrat ORM2025-08;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite optimiser les sommes admissibles au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) en réalisant des travaux additionnels prioritaires;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 août 2026;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu quatre (4) offres, soient :

Soumissionnaire	Prix soumis (avant taxes applicables)
Groupe MPotvin	1 751 191,00 \$
Excavation MF	1 626 014,27 \$
Agence Chenail	1 568 399,77 \$
Ali Excavation Inc.	1 727 791,05 \$

ATTENDU QUE Agence Chenail est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE,
il est **PROPOSÉ** par Valérie Taillefer
APPUYÉ par Michel André Émond
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'OCTROYER le contrat ORM2025-08.1 à Agence Chenail pour un montant de 1 568 399,77 \$, plus les taxes applicables;

QUE l'octroi du contrat est conditionnel à la réception des certificats d'assurances, des cautionnements d'exécution et des obligations pour gages, matériaux et services;

QUE cette dépense soit financée conformément au règlement d'emprunt numéro 172-2026 et imputée au poste budgétaire 23-053-00-721.

ADOPTÉE

26-08-226

7.2 Autorisation d’aller en appel d’offres pour la vidange des étangs aérés

ATTENDU QUE la Municipalité d’Ormstown est propriétaire et responsable de l’exploitation des étangs aérés servant au traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE la vidange périodique des boues accumulées dans les étangs aérés constitue une opération essentielle afin d’assurer le bon fonctionnement des installations de maintenir leur capacité de traitement et de respecter les exigences réglementaires applicables;

ATTENDU QUE la réalisation de ces travaux nécessite le recours à un entrepreneur spécialisé;

ATTENDU QUE le coût estimé des travaux requiert un processus d’appel d’offres conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et de la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
il est **PROPOSÉ** par Robert Greig
APPUYÉ par Michel André Émond
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'AUTORISER l’administration municipale à préparer les documents d’appel d’offres et à procéder au lancement d’un appel d’offres public pour la réalisation des travaux de vidange des étangs aérés de la Municipalité d’Ormstown;

QUE le directeur général et greffier-trésorier Daniel Leduc, ou son représentant, soit autorisé à effectuer toutes les démarches, pour et au nom de la Municipalité, conformément aux lois, règlement et politiques applicables;

QUE les résultats de l’appel d’offres soient soumis au conseil municipal pour étude et adjudication, le cas échéant.

ADOPTÉE

8. SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 Service de sécurité incendie - Rapport mensuel de juin 2026

Le conseil prend acte du dépôt du rapport du service incendie de la Municipalité d’Ormstown pour le mois de juin 2026.

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

9.1 Permis émis – juillet 2026

Le conseil prend acte du dépôt de la liste des permis émis pour le mois de juillet 2026.

26-08-227

9.2 Demande de PPCMOI 2026-039 pour le 33, rue Prince-Albert

ATTENDU QU'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée par la Municipalité d'Ormstown au nom de la Légion royale canadienne, section 196 Ormstown, concernant les lots 5 807 224, 5 807 275, 5 807 688 et 5 807 689 du cadastre du Québec, sur la rue Prince-Albert, dans une partie de la zone R-11 en vue de :

- régulariser la situation de l'utilisation actuelle d'un lot vacant adjacent comme stationnement pour l'organisme;
- créer un stationnement public qui sera également utilisé et intégré à un réseau plus vaste de parcs et de transports actifs;
- permettre une entente compréhensive entre la Légion royale canadienne, section 196 Ormstown concernant l'intégration des lieux de l'organisme au sein du Plan municipal de sécurité civile, de sorte que l'établissement devienne un lieu d'hébergement en cas d'urgence;

ATTENDU QUE pour le projet, les éléments dérogatoires au Règlement de zonage numéro 148-2023 de la Municipalité d'Ormstown sont les suivants :

- Un usage de *lieu d'hébergement en cas d'urgence*, soit un usage découlant de la Sous-classe P1-03 : Service municipal ou gouvernemental de l'article 3.27 Classe P1 : Institutionnel, alors que l'annexe B Grilles des usages et normes par zone du Règlement de zonage numéro 148-2023 prévoit, pour la Zone R-11 seulement des usages Habitation unifamiliale (H1), Habitation bifamiliale (H2), Habitation trifamiliale (H3);
- Un usage P3-01-06 Terrain ou garage de stationnement de la Sous-classe P3-01 : Service publics de l'article 3.29 Classe P3 : Services publics, alors que l'annexe B Grilles des usages et normes par zone du règlement de zonage 148-2023 prévoit, pour la Zone R-11 seulement des usages Habitation unifamiliale (H1), Habitation bifamiliale (H2), Habitation trifamiliale (H3);
- L'emplacement d'un stationnement pour les usages publics située sur plusieurs lots adjacents, alors que l'article 9.6. Localisation des cases de stationnement pour les usages publics du Règlement de zonage numéro 148-2023 stipule que les cases de stationnement pour un usage publics les cases de stationnement peuvent être aménagées soit dans les cours arrière et latérales et occuper cinquante pour cent (50 %) de la cour avant.

ATTENDU QUE la demande respecte le les lignes directrices du Plan d'urbanisme numéro 147-2023;

ATTENDU QUE la demande respecte les orientations du Plan d'urbanisme numéro 147-2023 en ce qui relève des matières suivantes :

- L'orientation d'aménagement 5 : Protéger et mettre en valeur la qualité des éléments d'intérêt naturel et prévenir les effets nocifs des îlots de chaleur urbains;
- L'orientation d'aménagement 8 : Garantir des services, équipements et infrastructures de qualité;
- L'orientation d'aménagement 9 : Planifier harmonieusement les différents modes de transport;

ATTENDU QUE la demande respecte les critères d'évaluation du Règlement numéro 169-2025 sur les projets particuliers de construction, d'occupation et de modification d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU QUE la demande contribue à l'approfondissement et élargissement, tant sur le plan qualitatif, du réseau municipal de la sécurité civile;

ATTENDU QUE le projet contribue à la mise en place d'un réseau de transport naturel plus étendu au sein du tissu urbain, servant dans un premier temps de système reliant les zones boisées et les parcs municipaux, le tout séparé des réseaux routiers, et dans un second temps, à encourager les citoyens à interagir avec l'environnement naturel afin de favoriser une meilleure compréhension et compassion, ce qui mise à porter un changement de comportement plus en phase avec la protection et la symbiose avec la nature;

ATTENDU QUE le projet contribue à la recharge naturelle des nappes phréatiques et à la réduction de l'effet d'îlot de chaleur grâce à l'aménagement d'un stationnement végétalisé, le tout en utilisant des dalles alvéolées en béton;

ATTENDU QUE le projet vise aussi à permettre à la municipalité de conclure une entente avec la Légion royale canadienne, section 196 Ormstown pour l'implantation d'un bassin de rétention des eaux pluviales sous-terrain, ce qui est nécessaires pour les travaux de réfection et la séparation des eaux usées et pluviale de la rue du Prince-Albert;

ATTENDU QUE le CCU apporte une recommandation favorable au projet;

ATTENDU QU'un avis de motion ainsi que la présentation et l'adoption du premier projet de résolution – Demande de PPCMOI pour une stationnement hors rue sur un lot vacant pour la Légion royale canadienne, section 196 Ormstown est donné par la conseillère Valérie Taillefer et appuyé par le conseiller Robert Greig lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026;

ATTENDU QUE la tenue de l'assemblée publique de consultation a eu lieu le 2 juillet 2026;

ATTENDU QUE l'adoption du second projet de résolution - Demande de PPCMOI pour une stationnement hors rue sur un lot vacant pour la Légion royale canadienne, section 196 Ormstown est donné par le conseiller René Gauthier et appuyé par la conseillère Jane Fairhurst lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2026;

ATTENDU QUE la période de demande d'approbation référendaire a été tenue du 9 au 16 juillet 2026 et que la Municipalité n'a reçu aucune demande valide;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par Valérie Taillefer

APPUYÉE par Robert Greig

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'ACCEPTER la demande de PPCMOI numéro 2026-039 autorisant la réalisation d'un projet qui vise :

- à régulariser l'utilisation actuelle des lots vacants 5 807 275, 5 807 688 et 5 807 689 du cadastre du Québec, comme stationnement pour l'organisme la Légion royale canadienne, section 196 Ormstown, ce qui est en dérogation aux dispositions relatives à l'usage du Règlement de zonage numéro 148-2023;
- à permettre l'utilisation des lots vacants 5 807 275, 5 807 688 et 5 807 689 du cadastre du Québec, comme stationnement pour des fins publics, y compris un stationnement qui sera également utilisé et fera partie intégrante à un réseau de transport actif verte qui sert de lien entre les parcs et les espaces naturels, en dérogation aux dispositions relatives à l'usage du Règlement de zonage numéro 148-2023;
- à permettre l'utilisation du bâtiment principal sise au 33 rue du Prince-Albert, lot numéro 5 807 224 du cadastre du Québec comme lieu d'hébergement en cas d'urgence, dans le but de combler un besoin critique en matière du réseau municipal de la sécurité civile, en dérogation aux dispositions relatives à l'usage du Règlement de zonage numéro 148-2023;

QUE la présente autorisation donnée par le conseil ne dispense pas les obligations de la municipalité à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

ADOPTÉE

26-08-228

9.3 Demande de PPCMOI 2026-041 pour le projet immobilier sur le lot 6 455 729

ATTENDU QU'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée par M. Yannick P. Michel pour et nom du Groupe Firma INC. concernant le lot 6 455 729 du cadastre du Québec sur la rue Church, à l'intérieur de la zone R-7, en vue de permettre la construction d'un projet intégré comprenant de 4 immeubles résidentiels de type multifamilial de 6 logements chaque;

ATTENDU QUE pour le projet, les éléments dérogatoires au Règlement de zonage numéro 148-2023 de la Municipalité d'Ormstown sont les suivants :

- La construction d'unités d'habitation multifamiliales de 6 logements, alors que l'annexe B Grilles des usages et normes par zone du Règlement de zonage numéro 148-2023 prévoit, pour la Zone R-7 seulement les unités d'habitation multifamiliales (H4) qui comprend des unités de 4 logements soit permises;
- La construction d'unités d'habitation multifamiliales de 6 logements comportant de 3 étages, le tout sur un hauteur de 13 mètres, alors que l'annexe B Grilles des usages et normes par zone du Règlement de zonage numéro 148-2023 prévoit, pour la Zone R-7 une hauteur maximale de 2 étages, soit d'au plus 11 mètres;
- Une marge d'isolement minimale par rapport à une ligne de lot arrière à 6 mètres, alors que l'article 14.9 du Règlement de zonage numéro 148-2023 prévoit une marge minimale de 9 mètres pour les usages actuellement autorisés;
- Une largeur minimale de 6 mètres pour une allée de circulation double sens alors, que l'article 9.13 du règlement de zonage 148-2023 prévoit une marge minimale de 6,7 mètres;
- Une bande végétalisée de 2 mètres de large, dont la largeur diminue progressivement pour atteindre au minimum 1,3 mètres dans la partie sud-est du site qui, entoure l'aire de stationnement, alors que l'article 9.8 du Règlement de zonage numéro 148-2023 prévoit une largeur minimale de 2 mètres;
- La distance entre les deux allées d'accès au terrain est de 27,4 mètres, alors que l'article 9.27 du Règlement de zonage numéro 148-2023 prévoit que la distance entre deux entrées pour une usage multifamiliale soit à 30 mètres;

ATTENDU QUE la demande respecte le les lignes directrices du Plan d'urbanisme numéro 147-2023;

ATTENDU QUE la demande respecte les orientations du Plan d'urbanisme numéro 147-2023 en ce qui relève des matières suivantes :

- L'orientation d'aménagement 1 : Encourager un développement résidentiel diversifié, harmonieux et accessible;
- L'orientation d'aménagement 2 : Préserver l'intégrité des milieux bâtis existants;
- L'orientation d'aménagement 5 : Protéger et mettre en valeur la qualité des éléments d'intérêt naturel et prévenir les effets nocifs des îlots de chaleur urbains;

ATTENDU QUE la demande respecte les critères d'évaluation du Règlement numéro 169-2025 sur les projets particuliers de construction, d'occupation et de modification d'un immeuble (PPCMOI), ainsi que du Règlement numéro 114-2021 sur les PPCMOI, alors en vigueur au moment du dépôt du projet;

ATTENDU QUE la demande propose une densification douce, cohérente avec ces orientations, en occupant un terrain actuellement vacant, en renforçant la structure résidentielle du secteur;

ATTENDU QUE le projet propose un usage résidentiel multifamilial compatible avec les formes bâties présentes dans le noyau villageois, où coexistent maisons unifamiliales, plex, logements collectifs, services locaux et équipements communautaires;

ATTENDU QUE la mixité des typologies résidentielles permet d'accueillir une diversité de profils (aînés, familles, travailleurs locaux) et que les espaces extérieurs communs favorisent les interactions de voisinage et le sentiment d'appartenance au milieu;

ATTENDU QUE le projet vise à mettre en valeur l'identité villageoise par l'utilisation d'une volumétrie pavillonnaire à toits inclinés, propre à l'identité villageoise d'Ormstown et par choix de matériaux durables et traditionnels (brique, déclin texturé) assure une continuité formelle avec le paysage bâti existant;

ATTENDU QUE le projet contribue à la mise à disposition des résidents des habitations au réseau de transport naturel, à savoir la piste cyclable qui s'intègre au tissu urbain grâce à sa connexion directe et à son intégration dans le paysage; à plus grande échelle, elle sert de système reliant les zones boisées et les parcs municipaux, tous séparés du réseau routier;

ATTENDU QUE le projet contribue à la réduction de l'effet d'îlot de chaleur grâce à l'aménagement d'un stationnement végétalisé par voie des îlots de verdure, une grande quantité d'arbres ayant de larges canopées et la réduction des espaces minéralisés;

ATTENDU QUE le CCU apporte une recommandation favorable au projet;

ATTENDU QU'un avis de motion ainsi que la présentation et l'adoption du premier projet de résolution – Demande de PPCMOI pour un projet domicilier intégrée composant de quatre unités d'habitations multifamiliales de 6 logements chaque sur le lot 6 455 729 est donné par la conseillère Jane Fairhurst et appuyé par le conseiller Robert Greig lors de la séance ordinaire du 1 juin 2026;

ATTENDU QUE la tenue de l'assemblée publique de consultation a eu lieu le 2 juillet 2026;

ATTENDU QUE l'adoption du second projet de résolution - Demande de PPCMOI pour un projet domicilier intégrée composant de quatre unités d'habitations multifamiliales de 6 logements chaque sur le lot 6 455 729 est donné par la conseillère Valérie Taillefer et appuyé par le conseiller Robert Greig lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2026;

ATTENDU QUE la période de demande d'approbation référendaire a été tenue du 9 au 16 juillet 2026 et que la Municipalité n'a reçu aucune demande valide;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par Jacques Guilbault

APPUYÉE par Robert Greig

et résolu à la majorité des membres du conseil présents, Michel André Émond votant contre et le maire ne votant pas;

D'ACCEPTER la demande de PPCMOI numéro 2026-041 autorisant la réalisation d'un projet qui vise la construction d'un projet intégré comprenant 4 d'unités d'habitation multifamiliales de 6 logements chacune à l'intérieur de la zone R-7 sur le lot 6 455 729 du cadastre du Québec, en dérogation aux dispositions relatives a :

- l'usage;
- la hauteur permise pour des bâtiments;
- la marge d'isolement minimale par rapport d'une ligne de lot;
- la largeur minimale d'une allée de circulation de double sens;
- la largeur de la bande végétalisée qui entoure une aire de stationnement;
- la distance entre deux allées d'accès au terrain;

Le tout tel que présenté à la quatrième version du cahier de projet portant le numéro de dossier 2104-168 réalisé par la Groupe Firma INC., daté d'avril 2026 aux conditions suivantes :

- Que le demandeur avise par la transmission au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), tout documentation relative à son projet domiciliaire et qu'une confirmation écrite de la réception par le ministère soit transmise à la Municipalité;
- Que l'émission de tout permis par la Municipalité est conditionnelle à la réception de la confirmation écrite mentionnée précédemment et que les travaux de réalisation sont effectués tels que présentés à la quatrième version du rapport soumis le 20 avril 2026 portant le numéro 2104-168;

QUE la présente autorisation donnée par le conseil ne dispense pas les obligations du demandeur à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

ADOPTÉE

26-08-229

9.4 Demande de dérogation mineure pour le 1876, 4^e Rang

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure afin de construire un pavillon multifonctionnel dans le but d'implanter une pâtisserie artisanale au 1876, 4^e Rang a été déposée par le propriétaire le 20 février 2026;

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un pavillon multifonctionnel ayant une superficie de 85,29 mètres carrés, alors que l'article 7.21 du Règlement de zonage numéro 148-2023 permet seulement une superficie maximale de 70 mètres carrés pour les terrains dont la superficie est égale ou supérieure à 2800 mètres carrés, ce qui représente une dérogation de 15,29 mètres carrés;

ATTENDU QUE la demande a pour but d'implanter une pâtisserie artisanale avec un petit commerce alors que le tableau 4.2 du Règlement de zonage numéro 148-2023 interdit la vente au détail pour de la fabrication alimentaire de façon artisanale;

ATTENDU QUE la pâtisserie comprendra, entre autres, un réfrigérateur pièce-penderie, un congélateur pièce-penderie, un four à pâtisserie, un four à pain, un comptoir de présentation et un comptoir avec chaises hautes, de type tabouret, dans le but d'offrir vente et consommation sur place, ce qui pourra engendrer des nuisances par rapport à la circulation des clients, des bruits de ventilation et de la génération des odeurs;

ATTENDU QU'aucune documentation par rapport au système de ventilation, la gestion des odeurs, le stationnement ni leurs orientations par rapport aux habitations avoisinantes n'ont été déposées;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux dispositions réglementaires ainsi qu'aux définitions par rapport à son statut artisanal et qu'il n'est pas permis d'avoir plus d'une personne qui ne réside pas dans le bâtiment principal peut être employé pour l'exercice de cet usage accessoire, ce qui aura comme effet de maintenir une échelle de production de petite taille;

ATTENDU QUE le tableau 4.2 du Règlement de zonage numéro 148-2023 stipule que l'activité de transformation et fabrication de produits alimentaires de façon artisanale, sans vente au détail, ce qui est un éléments touchant un usage et par conséquent, dus aux limitations des pouvoirs d'un CCU, ne peut être traité que par d'autres outils réglementaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Valérie Taillefer

APPUYÉ par Michel André Émond

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Ormstown accepte ladite demande de dérogation mineure à condition que les éléments suivants soient respectés :

- Que le demandeur dépose les plans de construction du bâtiment signés soit par un technologue professionnel, soit par un architecte, ainsi que les plans relatifs au système électrique et les plans et devis des installations techniques, y compris le système de ventilation, établis par un ingénieur;
- Que le demandeur également dépose auprès de la Municipalité la marque et le modèle de tous les systèmes de ventilation du bâtiment, hottes et fours (ainsi que les silencieux nécessaires) devant être installés et que lesdits systèmes ne doivent pas générer un bruit supérieur à 40 décibels à partir de la limite du lot le plus proche du bâtiment;
- Que les systèmes de ventilation à installer doivent également comporter un système de filtration à plusieurs niveaux combinant des filtres à particules à haute efficacité (HEPA) et des médias chimiques en phase gazeuse, tels que le charbon actif ou le permanganate de potassium;
- La conception et les plans de tous les systèmes de ventilation doivent être tels que la sortie d'air située sur le mur sud, face à la partie boisée et agricole du terrain.

ADOPTÉE

10. COMMUNICATION, CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

26-08-230

10.1 Entente d'échange de services entre la Municipalité d'Ormstown et New Frontiers School Board

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown souhaite favoriser l'accessibilité à des infrastructures sportives et récréatives de qualité au bénéfice de ses citoyens et de l'ensemble de la communauté;

ATTENDU QUE New Frontiers School Board (NFSB) met à la disposition de la communauté certaines installations sportives extérieures de Chateaugay Valley Regional High School (CVR);

ATTENDU QUE la Municipalité assure, depuis plusieurs années, certains travaux d'entretien de ces installations afin d'en permettre une utilisation sécuritaire et optimale par la population;

ATTENDU QU'une collaboration entre la Municipalité et NFSB est en place depuis plusieurs années relativement à l'entretien et l'utilisation de ces installations, sans qu'elle ne soit encadrée par une entente officielle;

ATTENDU QU'IL Y A LIEU de formaliser cette collaboration par une entente écrite afin d'établir clairement les obligations, les responsabilités et les engagements respectifs des parties;

ATTENDU QUE l'entente proposée est d'une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2029, et qu'elle pourra être révisée et renouvelée d'un commun accord à son échéance;

ATTENDU QUE les représentants de la Municipalité et de NFSB ont convenu des modalités de cette entente;

ENCONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par René Gauthier

APPUYÉ par Jane Fairhurst

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'ADOPTER l'entente d'échange de services à intervenir entre la Municipalité d'Ormstown et New Frontiers School Board telle que présentée au conseil;

DE DÉCLARER que cette entente prend effet rétroactivement au 1^{er} juillet 2026 et demeure en vigueur jusqu'au 30 juin 2029;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier Daniel Leduc, ou son représentant, et le maire Philippe Besombes à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

26-08-231

10.2 Demande d'aide financière – Salon des aînés du Haut-Saint-Laurent

ATTENDU QUE le Comité de concertation des aînés du Haut-Saint-Laurent (CCAHSL) tiendra la 4^e édition du Salon des aînés du Haut-Saint-Laurent – Salon rayonner 50+ « Bien vivre, Bien faire, Bien-être » le 19 septembre 2026 à Chateaugay Valley Regional High School, à Ormstown;

ATTENDU QUE cet événement gratuit vise à favoriser l'information, le rassemblement, l'inclusion sociale et l'accès aux ressources destinées aux aînés et à leurs familles;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown est reconnue à titre de Municipalité amie des aînés (MADA) et souhaite soutenir les initiatives favorisant le mieux-être, la participation sociale et la qualité de vie des personnes aînées de la communauté;

ATTENDU QUE le CCAHSL a sollicité une contribution financière de la Municipalité afin de soutenir la tenue de cet événement, notamment par une commandite de l'espace « Café Municipalité d'Ormstown amie des aînés » au montant de 750 \$;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par Jacques Guilbault

APPUYÉ par Valérie Taillefer

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'AUTORISER le versement d'une aide financière de 750 \$ au Projet Communic-Action, fiduciaire du Comité de concertation des aînés du Salon des aînés du Haut-Saint-Laurent qui se déroulera le 19 septembre 2026;

QUE cette contribution permette à la Municipalité d'Ormstown d'être reconnue à titre de partenaire de l'événement, notamment par la commandite de l'espace « Café Municipalité d'Ormstown amie des aînés », conformément à la proposition soumise;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-990;

QUE les modalités de visibilité accordées à la Municipalité d'Ormstown dans le cadre de ce partenariat soient convenues avec le Service des communications et respectent les politiques, normes et procédures en vigueur de la Municipalité.

ADOPTÉE

26-08-232

10.3 Demande d'aide financière – Circuit régional de courses de chevaux du Québec

ATTENDU QUE le Circuit régional des courses de chevaux du Québec (CRCCQ), organisme sans but lucratif, a sollicité une contribution financière de la Municipalité d'Ormstown afin de soutenir ses activités;

ATTENDU QUE le CRCCQ a pour mission de promouvoir et de soutenir l'organisation des courses de chevaux sous harnais en région, de contribuer au développement économique régional, de favoriser l'achat local lors de ses événements et de promouvoir l'élevage québécois;

ATTENDU QU'une étape du CRCCQ se tiendra à Ormstown le 19 septembre 2026, attirant des visiteurs de la région et de l'extérieur;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît les retombées économiques et touristiques qu'un tel événement peut générer pour la communauté;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par Jacques Guilbault

APPUYÉ par Jane Fairhurst

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'OCTROYER une aide financière de 500 \$ au Circuit régional des courses de chevaux du Québec (CRCCQ) afin de soutenir la tenue de ses activités sur le territoire de la Municipalité d'Ormstown;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-990;

QUE, si cette contribution donne droit à une visibilité ou à une reconnaissance publique de la Municipalité d'Ormstown, les modalités de celle-ci soient déterminées en concertation avec le Service des communications et réalisées conformément aux politiques, normes graphiques et procédures en vigueur de la Municipalité.

ADOPTÉE

11. CORRESPONDANCE

Aucun sujet à traiter.

12. VARIA

Aucun sujet à traiter.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

La période de questions a une durée de 30 minutes.

Il est demandé aux citoyens qui se présentent de s'identifier et de se limiter à poser une question. Si le temps le permet, il sera possible de poser une seconde question.

Les questions relatives au service d'urbanisme qui font état d'une situation particulière, autre que celles indiquées sur l'ordre du jour de la séance actuelle, seront transférées à la direction générale qui prendra rendez-vous avec la personne concernée. Les membres du conseil n'ont pas accès aux données des divers dossiers et n'ont pas à se prononcer sur le travail du personnel.

26-08-233

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Michel André Émond
APPUYÉ par Robert Greig
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE la séance soit levée à 20 h 11.

ADOPTÉE

M. Philippe Besombes
Maire

M. Daniel Leduc
Directeur général et greffier-trésorier

ANNEXE A

Nom fournisseur	Description	Montant total facture
9141855 Canada Inc.	REP - VEH #33 - Boulons et noix pour la charrue	53.67 \$
9303 0286 QUÉBEC INC. (Groupe Pelletier)	Rapport d'évalutation Lots Prince-Albert	2 529.45 \$
9386-0120 Québec Inc	1 container écocentre - Juin 2026	3 104.33 \$
9420-1407 QUEBEC INC., Service Inspec-Thor	Inspection Bâtiment rue 8 rue Gale	2 874.38 \$
9483-3100 Québec Inc.	Rép. temporaire des jeux d'eau	2 294.03 \$
Access	Service et transport de déchetiquetage	210.86 \$
Adn Communication	Alertes Municipales - Juin 2026	96.57 \$
Aedifica	Hon, prof au 30 juin 26 - Volet 1-100%	4 333.99 \$
Agence Denis Lepine Inc.	Travaux de dépistage de fuites 2026	6 036.19 \$
Ali Excavation Inc.	4 TM - Bitumineux à chaud pr rue McBain	733.17 \$
Ali Excavation Inc.	4.05 TM - Bitumineux à chaud - rue McBain	742.33 \$
Apsam	Formation signaleur routier 14 participants	1 446.00 \$
Bauval Carrières Régionales	12.02 T - Top-Mix	2 211.20 \$
Bauval Carrières Régionales	10.41 TM asphalte Top-Mix	1 579.90 \$
Bétonel / Dulux	24 - Peinture d'extérieur pr terrains Soccer	1 226.55 \$
Bionest Inc.	Entretien UV - 1290 Ch. Rivière-aux-Outardes	355.95 \$
Bionest Inc.	Entretien UV - 1591 3e Rang	355.95 \$
Bionest Inc.	Entretien UV - 2423 Ch. Rivière-Châteauguay	355.95 \$
Bionest Inc.	Entretien UV - 2601 Ch. Lower Concession	355.95 \$
Bionest Inc.	Entretien UV - 2383 Route 201	355.95 \$
Bionest Inc.	Entretien UV - 2387 Route 201	355.95 \$
Bionest Inc.	Entretien UV - 545 Ch. Rivière-aux-Outardes	355.95 \$
Bionest Inc.	Entretien UV - 1151 Rang des Botreaux	461.20 \$
Bionest Inc.	Entretien UV - 1150 Rang des Botreaux	355.95 \$
Bionest Inc.	Entretien UV - 2288 Rang de Tullochgorum	355.95 \$
Bionest Inc.	Entretien UV - 2364 Route 138	355.95 \$
Bottier du Cinq (Le)	S. siguoin Vêtement Voirie	244.89 \$
Bottier du Cinq (Le)	Kevin Levac - Pantalons, chandails	481.80 \$
Bottier du Cinq (Le)	Kevin Levac - Botte de travail	227.61 \$
Bottier du Cinq (Le)	Kevin Levac - Pantalon, casque, manteau signaleur...	481.90 \$
Bottier du Cinq (Le)	Nancy Gouin - Botte CAP et semelle toile	186.22 \$
Carrière Ali Inc.	18.55 T - Pierres 0-3/4 pr dépôt à neige	546.22 \$
Chemtrade Chemicals Canada Ltd.	Sulfate d'aluminium étang aérée	7 658.81 \$
Cmlex Conseil Inc.	Srvc Jur. Dossier #CM-112 - Réso 26-01-012/26-06-159	4 024.14 \$
Complexe Enviro Connexions Ltée	Disp. des sols excavé - St-Paul et Dépôt à neige	17 579.07 \$
Compteurs D'Eau du Québec	Étalonnage annuel des compteurs d'eau - Puits	4 098.86 \$
Discair Productions	WEB - Séance conseil 6 juillet 2026 - Réso 25-09-259	1 092.26 \$
Dr Conseils Sec	Hon. Mutuelle de prévention 2025 (gestion) - Ajust.	232.62 \$
Dr Conseils Sec	Hon. Mutuelle de prévention 2026 (gestion) -2e Vers	1 373.69 \$
Dr Conseils Sec	Hon. Mutuelle de prévention 2025 (défense) - Ajust.	88.25 \$
Dr Conseils Sec	Hon. Mutuelle de prévention 2026 (défense) - 2 vers	521.04 \$
Dunton Rainville Senc Avocats	Services juridiques - Dossier #56864	338.03 \$
Dunton Rainville Senc Avocats	Srvc juridiques selon forfait - # dossier: 69019	287.44 \$
Dunton Rainville Senc Avocats	Services juridiques - Dossier #69308	224.20 \$
Dunton Rainville Senc Avocats	Srvc juridiques - Dossier #126777	676.05 \$
Dunton Rainville Senc Avocats	Services juridiques - Dossier 123625	11 945.50 \$
Enseignes Dumas	Bases de drapeaux, drapeaux QC/CA et Ormstown	1 763.71 \$
Enseignes Dumas	2 panneaux "AVIS" - Légion, Toît Vert	471.40 \$
Entreprises S. Besner Inc.	Location plaque d'acier - Ponceau rue Argyle	362.17 \$
Entreprises S. Besner Inc.	Location plaque d'acier - Ponceau rue Argyle	1 948.82 \$
Équip. albert Billette Inc. (Les)	Huile à chaines - Voirie	43.12 \$
Équipements Quinton Inc.	Loc. bureau chantier - Juill/août 2026 Garage 201	661.11 \$
Eurofins Environex	Analyse eau affluent et effluent	857.71 \$

Eurofins Environex	Analyse eau 87 Roy, Jeux d'eau	272.41 \$
Eurofins Environex	Analyse eau 87 Roy, 24 rue Cross, 5 rue Gale	450.13 \$
Eurofins Environex	Analyses- puits & Poursuite 6 & 8	1 837.30 \$
Eurofins Environex	Analyse eau - Dépôt à neige #1 et #2	292.62 \$
Filets Sports/Sports Nets	2 paire filets soccer - Parc Mario Dumas	1 048.04 \$
Fonds D'Information Territoire - Avis Mutation	16 Avis de mutation	96.00 \$
Fqm	Services juridiques - Appel d'offres	89.34 \$
Fqm Services, Coopérative de Solidarité	Honoraires à pourcentage	2 060.35 \$
Geocentralis Inc.	Abonnement - Matrice graphique - juill à déc. 2026	476.89 \$
Gestion Écono Plus Inc.	Frais repérage GPS - Juillet 2026	303.07 \$
Groupe Sgm Inc.	Entretien éclairage de rues - 5 lumières	1 270.97 \$
Grue Mobile Veilleux Inc.	Soudure bris tour d'eau	1 989.08 \$
Iga Ormstown	Café, lait, crème - Hôtel de Ville	46.06 \$
Iga Ormstown	Aliments, boissons - Dîner T.P.	72.82 \$
Iga Ormstown	Détergent à lessive - Pompiers	58.04 \$
Iga Ormstown	Aliments - Boissons - BBQ Hôtel de Ville	261.59 \$
Iga Ormstown	Breuvage pour Voirie	41.91 \$
IMPACT Partenaires d'affaires	Mandat accompagnement RH - Réso #26-04-096	3 935.02 \$
Interpreto	Tests psychométrique - Gestionnaire de projet	958.89 \$
J.T. Sport	Affutage chainsaw - Pompiers	86.16 \$
Jalec Inc.	20 Accès réseau (17 mobiles, 3 portatif) Juillet 2026	343.78 \$
Jalec Inc.	Achat 2 radios - Pompiers	965.79 \$
K.S.A. Électrique Inc.	Vérif. de la drive et pompe des Jeux d'eau	862.31 \$
Lamb J. & Son	Réparation tour d'eau	1 724.63 \$
Lamb J. & Son	Réparation tour d'eau	1 379.70 \$
Laurentide Environnement Inc.	Collecte RDD organiques - Juin 2026 - Écocentre	1 486.10 \$
Les Industries Simexco Inc.	Remplacement penture de voute	96.58 \$
Librairies Boyer	Achat 9 livres - Bibliothèque	261.16 \$
Mcclintock, les Entreprises	Appel urgence - rétrocaveuse pr trou rue Argyle	1 517.67 \$
Noël & Fils	Transport et chargement sols encavés pr Terrebonne	6 719.43 \$
O-Max Inc	Produits nettoyage et gants - Voirie	686.13 \$
O-Max Inc	Crédit - Dégraisseur chargé un de trop	(37.01 \$)
O-Max Inc	Produits nettoyage - H.V., Caserne, Centre rec.	270.43 \$
Oxygène Régional Inc.	Renouvell. Contrat location réservoirs garage 138A	327.69 \$
Pg Solutions	Transphere/ACCEO - Activation module et formation	1 339.23 \$
Pg Solutions	Mise en route - Accompagnement PG - Réso 25-10-286	1 967.52 \$
Pg Solutions	Contrat entretien - Transphere-Fournisseurs SFM	285.72 \$
Pieces D'Auto Valleyfield Inc.	Hose pr tracteur - arrosage fleurs	4.72 \$
Pieces D'Auto Valleyfield Inc.	Serviettes de refroidissement - pr Voirie	118.13 \$
Pieces D'Auto Valleyfield Inc.	5 btes gants de nitrile - Voirie	86.18 \$
Pieces D'Auto Valleyfield Inc.	Rep VEH #33 - Lumière	44.33 \$
Pieces D'Auto Valleyfield Inc.	Batterie pr machine à pression à gaz - Voirie	97.83 \$
Pieces D'Auto Valleyfield Inc.	Équipement sécurité - Paire chandelle - voirie	74.60 \$
Plantes et Décor Latour 9125-8145 Québec Inc	Aménagement paysager 2026	6 504.14 \$
R.S.D'Amour & Fils Inc. - RONA	Cadenas pr garage, Insecticide guêpes Soccer	34.12 \$
R.S.D'Amour & Fils Inc. - RONA	Papier sablé pr caisson du piano - Parc	14.45 \$
R.S.D'Amour & Fils Inc. - RONA	Morillon 6" pr barrer piano - Parc	8.27 \$
R.S.D'Amour & Fils Inc. - RONA	Batonnet analyse eau potable	55.16 \$
R.S.D'Amour & Fils Inc. - RONA	Pièces pr enseigne travaux rue Prince-Albert	37.63 \$
R.S.D'Amour & Fils Inc. - RONA	Pailis cèdre noir pr entretienpaysager	20.06 \$
R.S.D'Amour & Fils Inc. - RONA	Paillis cèdre noir pr Domaine des Outardes	12.03 \$
R.S.D'Amour & Fils Inc. - RONA	Pièces pr installation pancarte - AVIS	81.44 \$
R.S.D'Amour & Fils Inc. - RONA	Rateau, pailli pr parcs	52.35 \$
R.S.D'Amour & Fils Inc. - RONA	Crédit mèche en trop - Achat autre mèche	16.68 \$
R.S.D'Amour & Fils Inc. - RONA	Ancrages pr bancs et poubelle jeux d'eau	63.24 \$
R.S.D'Amour & Fils Inc. - RONA	Pièce pr cabinet jeux d'eau	3.44 \$
R.S.D'Amour & Fils Inc. - RONA	Pièces pour enseignes travaux rue Prince-Albert	189.19 \$

Ratte, Magasin F.	Une planche clip format légal - pr Jeux d'eau - Voirie	5.74 \$
Réseau D'Information Municipale Rim	Affichage poste direction TP	229.95 \$
Robert Daoust Et Fils Inc.	129.98 TM - Ordures Mai 2026	43 440.53 \$
S.N.G. Services Mécaniques Inc	Entretien VEH #205 - Pompiers	1 974.69 \$
Sanibert	Toilette portative parc Lindsay-Cullen (été 2026)	285.67 \$
Sanibert	1 toilette chauffée-4 sem.- Écocentre - Juin 2026	244.48 \$
Sécurité Rousse Inc.	Appel srvc - trouble avec caméra centre récréatif	356.42 \$
Sécurité Rousse Inc.	Remplacement batterie de protection	436.90 \$
Service Informatique D.L. Inc	Appel srvc - Caméra jeux d'eau - probl. de réseau	206.96 \$
Service Informatique D.L. Inc	Accès Internet Fibre - Juin 2026 - HDV	1 014.08 \$
Service Informatique D.L. Inc	Renouvellement annuel licence 3CX - téléphone	2 315.60 \$
Services de Rebutis Soulanges Inc.	Nettoyage de ponceaux 138A	2 872.25 \$
Services de Rebutis Soulanges Inc.	Nettoyage station pompage Delage et égout	7 110.55 \$
Services de Rebutis Soulanges Inc.	Nettoyage bonhommes à eau -	8 359.23 \$
Services Excell-Net inc.	Nettoyage plancher Centre rec et patinoire	2 069.55 \$
Servicofax	6487 copies couleurs, 3636 copies noir/blanc	606.00 \$
Signal Services Inc.	Palette, drapeaux, accessoires de signaleur	373.85 \$
Solmatech Inc.	Caractérisation environnementale sols en piles excavés	1 977.57 \$
Solmatech Inc.	Caractérisation environnn. des sols - Réso #26-06-163	50 686.73 \$
Solmatech Inc.	Caractérisation environnementale sols en piles excavés	4 804.81 \$
Solution Informatique de la Montérégie	Barre UPS à 6 prises, licence MS, rallonge, cable HDMI	343.73 \$
Technivolt Électrique Inc.	Vérification alimentation jeux d'eau	464.50 \$
Technivolt Électrique Inc.	Télémetries Facturé Mensuel - Juin 2026 - Po Annuel	321.93 \$
Technivolt Électrique Inc.	Racc pompe Puit St-Paul, rempl dijoncteur jeux d'eaux	514.85 \$
Telmatik	Appels d'urgence - Juillet 2026	101.23 \$
Thibault, Jacques (Pierreville)	Entretien camions incendies #305 et # 205	1 609.65 \$
	Paielements à effectuer	267 998.95 \$
	SALAIRES à autoriser au 22 juillet 2026	
	incluant DAS Fédéral, Provincial et REER	146 086.91 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	81.869 L - Essence VEH #42	135.00 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	67.106 L - Essence VEH #42	114.01 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	103.158 L - Essence VEH #34	232.00 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	61.805 L - Essence VEH #32	105.01 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	111.633 L - Essence VEH #33	251.06 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	96.490 L - Essence VEH #33	217.01 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	30.452 L - Essence VEH #34	68.49 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	67.102 L - Essence VEH #31	114.01 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	52.981 L - Essence VEH #505	90.01 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	53.929 L - Essence VEH #205	121.29 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	74.328 L - Essence VEH #42	130.00 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	78.338 L - Essence VEH #42	137.01 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	165.813 L - Essence VEH #7	290.01 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	43.497 L - Essence VEH #305	100.00 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	31.319 L - Essence VEH #305	72.00 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	73.375 L - Essence VEH #43	132.00 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	124.130 L - Essence VEH #39	285.37 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	52.250 L - Essence VEH #42	94.00 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	21.486 L - Essence VEH #7	38.65 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	40.107 L - Essence VEH #42	91.00 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	52.014 L - Essence VEH #35	118.02 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	34.305 L - Essence VEH #32	60.00 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	59.009 L - Essence VEH #42	115.01 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	75.939 L - Essence VEH #32	148.01 \$
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	64.135 L - Essence VEH #43	125.00 \$
Adobe Inc.	Adobe communication, R.H. et Finances	257.50 \$

Agence de mobilité durable de Montréal	Frais stationnement - Rencontre avec Aedifica	17.00 \$
Amazon.Ca	Dossier mural transparent pr cabinet jeux d'eau	23.35 \$
Amazon.Ca	Lecteur numérique pr analyse jeux d'eau	91.97 \$
Amazon.Ca	VEH #38 - Kit de coprs de buse	25.93 \$
Amazon.Ca	Cache fil pour sous-sol Hôtel de Ville	26.43 \$
Amazon.Ca	Sacs de déchets pr toilettes portables	26.00 \$
Bell Canada	Internet Bibliothèque du 23 juin au 22 juillet 2026	180.46 \$
Bell Mobilite	Ligne cellulaire traitement aqueduc et DG	63.87 \$
Bell Mobilite	Ligne cellulaire traitement aqueduc et DG	64.10 \$
CANAC	Deux Bases eet parasols pour jeux d'eau	133.37 \$
Carole Desmarais	Remb. facture repas Dooly's VYFD - départ S. Leclerc	27.23 \$
Ccesi - Centre Conseil En Sécurité Incendie	1er VERS - Visites risques faibles 285 portes	2 785.27 \$
Cindy Laviolette	Remb. Cartes départ S. Leclerc	10.33 \$
Cindy Laviolette	Remb. Dollarama - BBQ du 25 juin 2026	44.46 \$
Cindy Laviolette	Remb. facture Dooly's VYFD - départ S. Leclerc	32.16 \$
Cogeco	Téléphonie alarme - Garage 138A - Juillet 2026	36.74 \$
Commission des transports	Frais de MAJ au RPEVL - 3 véhicules et plus	163.00 \$
Communic-Action Project	Aide financière - Projet Communic-Action - Rés#26-07-211	300.00 \$
Complexe Medical Ormstown Inc	Loyer bibliothèque - Juillet 2026	7 012.12 \$
Construction Émery Paquette Inc.	Travaux HDV - CRÉDIT travaux d'époxy - réso#25-02-064	(8 623.13 \$)
Construction Émery Paquette Inc.	Travaux HDV - Décompte final #6	64 943.75 \$
EXPEDIA	Hébergement DG, Maire - Congrès 2026 FQM	730.68 \$
Fqm	Congrès 2026 - FQM - DG	1 172.74 \$
Fqm	Congrès 2026 - FQM - Maire	1 172.74 \$
Gestion Msdm Inc.	Loyer Garage 201 - Juillet 2026	2 667.42 \$
Groupe Charlebois Inc.	Organis. Évènements Municipaux - 2e Vers 20%	5 978.70 \$
Hydro-Quebec	299 000 772 762 Hyegout - Rue Hector (égouts)	106.42 \$
Hydro-Quebec	299 000 772 713 Hyegout - Station rue Church (Borden)	106.42 \$
Hydro-Quebec	299 000 772 515 Hyassai - 2145, River Rd (usine d'épuration)	3 974.08 \$
Hydro-Quebec	299 000 771 780 Hyparc - 87, rue Roy (terrain de soccer)	197.83 \$
Hydro-Quebec	299 000 771 657 Hyegout - 83, rue Roy (Poste principal)	2 078.41 \$
Hydro-Quebec	299 000 771 491 Hycentre - 87, rue Roy (centre réc.)	755.20 \$
Hydro-Quebec	299 000 771 442 Hyparc - 83-A rue Roy (parc)	106.42 \$
Hydro-Quebec	299 000 772 226 Hyaque - 3 rue Madelaine (aqueduc)	1 905.83 \$
Hydro-Quebec	299 106 486 192 Hyparc - Rue Church (parc Lindsay)	59.35 \$
Hydro-Quebec	299 088 112 196 Hybur - 5 & 9 rue Gale	2 450.42 \$
Hydro-Quebec	299 000 772 564 Hyparc - Rue Victoria (Tennis)	34.28 \$
Hydro-Quebec	299 048 627 507 Hyluminair - 16 luminaires (19-21 Lambton)	256.80 \$
Hydro-Quebec	299 003 635 222 Hyabri - 15, rue St-Paul (Abri à sel)	297.54 \$
Hydro-Quebec	299 000 771 558 Hysoccer - 87 rue Roy	297.40 \$
Hydro-Quebec	299 000 772 911 Hygarage - 1695 Rte 138A	128.51 \$
Hydro-Quebec	299 000 771 913 Hyluminair - 183 luminaires	1 486.91 \$
Hydro-Quebec	299 000 771 954 Hyluminair - 151 luminaires	1 354.05 \$
Hydro-Quebec	299 101 961 843 HyBorne	200.32 \$
Hydro-Quebec	299 003 263 983 Hykiosque - 4, rue Bridge, local A8	106.42 \$
Hydro-Quebec	299 088 112 196 Hybur - 5 & 9 rue Gale	2 365.08 \$
Jotform Canada Inc	Frais annuel pr création de formulaires - Écocentre	483.44 \$
Kathy Laviolette	Remb. carte condoléance	9.19 \$
Kathy Laviolette	Remb. facture Dooly's VYFD - départ S. Leclerc	20.15 \$
Microsoft Canada Ins.	MS copilot Business - V.G. Courtemanche	29.49 \$
Ouellet Samantha	Entretien du 15 au 28 juin 26+Caserne-Réso #24-12-312	1 759.47 \$
Ouellet Samantha	Entretien ménager - 29 juin au 5 juil 26 - Réso #24-12-312	1 752.68 \$
Pelouse Alex Gaulin	Coupe gazon Juin 2026 - Réso 126-03-070	6 663.33 \$

Registre foncier	Frais radiation	202.00 \$
Registre foncier	Consultation - Registre foncier - Greffe	1.50 \$
Registre foncier	Consultation - Registre foncier - Greffe	7.50 \$
Registre foncier	Frais radiation	202.00 \$
Registre foncier	Consultation - Registre foncier - Greffe	1.50 \$
Registre foncier	Frais radiation	202.00 \$
Registre foncier	Consultation - Registre foncier - Greffe	1.50 \$
Registre foncier	Consultation - Registre foncier - Greffe	4.50 \$
Registre foncier	Frais radiation	202.00 \$
Registre foncier	Consultation - Registre foncier - Greffe	3.00 \$
SEAO - Syst. électronique appel d'offres gouv. Québec	SEAO - WEB	174.97 \$
Solution Informatique de la Montérégie	Serveur terminal pour SFM et Territoire	5 340.50 \$
SuperPass	SuperPASS - Crédit factures essence - RC du 24-06-26	(51.51 \$)
Tanguay Isabelle	Repas artistes - Fête Nationale du Québec	178.51 \$
Tanguay Isabelle	Accessoires papeterie - Fête Nationale du Québec	21.85 \$
Tanguay Isabelle	Lot 50 drapeaux Canadiens - Fête du Canada	12.64 \$
Tanguay Isabelle	Lot 50 drapeaux Canadiens - Fête du Canada	12.64 \$
Tanguay Isabelle	Banderole de drapeaux Canadiens - Fête du Canada	52.86 \$
The Home Dépôt	Tente pop-up pr activités et évènements	189.70 \$
Therrien, Me René (Notaire Inc.)	Actes de servitude	1 092.26 \$
	Total	119 585.52 \$
	GRAND TOTAL	533 671.38 \$